



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

DGA/CR/POR/MC/TB n°2021-24

25 février 2021

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

## Don de moelle pour les jumelles Lou et Eléna **Le CHU rappelle les conditions pour être donneur de moelle osseuse**

La récente médiatisation de l'état de santé des jumelles Lou et Eléna a conduit à un formidable élan d'empathie. Ainsi, actuellement, entre 30 et 70 tests salivaires sont envoyés chaque jour (contre environ 5 habituellement) par le laboratoire d'Histocompatibilité du CHU aux volontaires pour formaliser leur inscription sur le registre français des donneurs de moelle osseuse, piloté par l'Agence de Biomédecine, qui interagit en collaboration avec l'ensemble des autres registres internationaux.

Les services du CHU de Clermont-Ferrand sont ainsi très sollicités par la population qui souhaite manifester sa volonté de faire un don de moelle osseuse au profit de la famille concernée. **L'hôpital souhaite remercier ces personnes de l'intérêt qu'elles manifestent pour être donneuses de leur vivant.**

Le Dr ROUZAIRE, chef du service d'Histocompatibilité, tient dans ce contexte à rappeler que « *l'inscription sur le registre des donneurs de cellules souches hématopoïétiques (ou donneurs de moelle osseuse) est un acte important, qui doit être réfléchi. Il s'agit d'une promesse de don* »

**Cette inscription sur le registre consiste en effet en une démarche à la fois :**

- **anonyme** : on ne s'inscrit pas pour un patient, mais pour, potentiellement, donner un jour à un receveur anonyme. Le donneur ne sait en effet pas à qui le don sera destiné, et le receveur ne connaît pas son bienfaiteur ;
- **de long terme** : le donneur peut être appelé jusqu'à ses 60 ans révolus pour greffer un patient compatible, qui peut se trouver partout dans le monde.

**Quels sont les besoins actuels ? \***

Chaque année en France, environ **2 000 personnes** atteintes de maladies graves du sang, comme les leucémies par exemple, **ont besoin d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques** – issues de la moelle osseuse ou du sang de cordon - pour espérer guérir.

**La compatibilité est très rare** : en moyenne, on l'estime à **une chance sur un million** entre deux individus non apparentés.

**Qui peut donner sa moelle osseuse ?**

Le donneur doit :

- être âgé de 18 à 35 ans révolus,
- être en parfaite santé,
- être relativement disponible en cas de nécessité.

\* Extrait du site de l'Agence de Biomédecine : <https://www.dondemoelleosseuse.fr/>

### CONTACTS PRESSE

**Tatiana BLANC, chargée de communication**

04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

**Travys DHAMPATTIAH, chargé de communication**

04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée **uniquement au service communication** via l'adresse suivante :  
[communication@chu-clermontferrand.fr](mailto:communication@chu-clermontferrand.fr)